

Convocation du 30 août 2021.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 03 septembre 2021.

SÉANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire. La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaient présents : Mmes Sandra BARRAUD (arrivé à 20h10), Sabine BELAEN, Myriam BROGNARA, Marie-Paule GULYAS, Cécile LASSEGUES, Mylène MONNAIS, MM., Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Xavier DEVAUD, Dominique JOUANNY, Loïc LARDY, Gilles PENOT (arrivé à 19h50), Yann PLANTÉ, Fabien ROY

Excusée : Mme Sylvie VERGNAUD

Mme BROGNARA Myriam est désignée secrétaire de séance.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ordre du jour proposé par Monsieur le Maire, qui a préalablement proposé d'enlever un point à l'ordre du jour (Décision modificative)

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2021 est adopté par 12 voix pour.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision n° 20210826009 du 26 août 2021 :

Contrat à durée déterminée employant Monsieur Roan DUMONTEIL du 30/08/2021 au 30/09/2021 (service technique)

Décision n° 20210831010 du 31 août 2021 :

Contrat à durée déterminée employant Monsieur Sébastien DAUDET du 02/09/2021 au 06/07/2022 – 11h30 (groupe scolaire)

Décision n° 20210831011 du 31 août 2021 :

Contrat à durée déterminée employant Madame Sandrine GAUMET du 02/09/2021 au 06/07/2022 – 4h00 (groupe scolaire)

Arrivée de Gilles PENOT (19h50)

OBJET : TARIF RESTAURATION FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS 2021/2022

Pour : 12 - Contre : 00 – Abstention : 00.

La Première adjointe rappelle à l'assemblée que le Foyer des Jeunes Travailleurs fournit les repas de la cantine scolaire de Saint Agnant de Versillat,

Elle présente à l'assemblée l'augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2021/2022, soit 3,20 € par repas qui seront facturés à la commune de Saint Agnant de Versillat

Monsieur Pierre DECOURSIER ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le tarif de 3,20 € par repas et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents

OBJET : TARIF RESTAURATION SCOLAIRE 2021/2022

Pour : 13 - Contre : 00 – Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire rappelle le tarif appliqué pour l'année scolaire 2020/2021

| | 2020/2021 |
|-------------------|------------------|
| Repas maternelle | 3.25 € |
| Repas élémentaire | 3.45 € |
| Repas adulte | 5.80 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021/2022.

OBJET : CONVENTION D'EXPLOITATION FORAGE (SIAP GARTEMPE-SEDELLE)

Pour : 14 - Contre : 00 – Abstention : 00.

Arrivée de Sandra BARRAUD (20h10)

Monsieur le Maire présente la convention d'exploitation des forages concernant la réalisation de travaux sur le territoire de la commune de Saint Agnant de Versillat avec le SIAEP de Gartempe-Sedelle,

Il précise que l'enquête publique débutera le 20 septembre prochain,

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention d'exploitation des forages et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Il précise que l'enquête publique débutera le lundi 20/09/2021 et que la population pourra rencontrer le commissaire enquêteur à la mairie :

- lundi 20/09/2021 de 8h30 à 12h00
- mardi 28/09/2021 de 14h30 à 17h30
- vendredi 08/10/2021 de 09h00 à 12h00
- mercredi 13/10/2021 de 14h00 à 17h00
- jeudi 21/10/2021 de 14h00 à 17h30

Un affichage est réalisé dans les villages concernés et à la mairie.

OBJET : INFORMATION CONSEILLER NUMERIQUE DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire explique qu'un conseiller numérique va intervenir au niveau de la commune pour, dans un premier temps, évaluer les besoins de la population. La dématérialisation de la plupart des actes administratifs sera effective fin 2022, il convient alors de pouvoir aider les personnes qui ne sont pas équipées ou n'ont pas les connaissances nécessaires.

OBJET : PECHE ETANG DE BELLEVUE

Monsieur le Maire informe que la date pour la pêche de l'étang de Bellevue est fixée le samedi 13 novembre. Il précise que l'entreprise Evolis aura préalablement effectué quelques aménagements.

OBJET : ADRESSAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle qu'un important travail a été entamé pour que chaque maison de la commune soit numérotée et surtout identifiée numériquement.

Des modifications d'adresse pourront intervenir et chaque changement sera signifié par courrier aux personnes concernées.

OBJET : VILLA FAMILY

Pour : 14 - Contre : 00 – Abstention : 00.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a résilié le bail emphytéotique avec la SCI l'hébergement familial de Saint Agnant de Versillat le 28 juillet 2021

Monsieur le Maire rappelle le principe de la Villa Family : dans chaque entité, cohabitent trois personnes âgées ou handicapées et un accueillant familial. Ce dernier, présent 24h/24, doit être agréé par le conseil général. Il est rétribué par les résidents qui peuvent bénéficier de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rechercher et contractualiser avec des accueillants familiaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à rechercher et contractualiser avec des accueillants familiaux et autorise Monsieur le Maire à faire toutes démarches nécessaires pour aboutir au bon fonctionnement de la Villa Family.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra lors d'un prochain conseil municipal fixer le montant du loyer des accueillants familiaux.

OBJET : VENTE DE LA MAISON BATISE

Monsieur le Maire indique que nous avons fait visiter la maison Batische, nous attendons la proposition d'un éventuel acheteur. Un découpage du terrain a été effectué par le bureau municipal. Le Conseil Municipal approuve ce découpage.

QUESTIONS DIVERSES

- 1 Forum des associations : le premier forum des associations de St Agnant de Versillat aura lieu le samedi 18 septembre à la MTL.
- 2 Déploiement de la fibre : Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes pour le déploiement de la fibre. La majeure partie de la commune sera fibrée fin 2022, et les derniers villages en 2025.
- 3 Travaux au Bock'Ale : les travaux effectués par la SCCL devraient commencer bientôt. Nous espérons que la salle soit opérationnelle en novembre.
- 4 Location MTL : Monsieur le Maire explique que les festivités peuvent enfin reprendre. Cependant, l'accès à la salle sera conditionné à la présentation du pass sanitaire. Les organisateurs devront s'en assurer. Chaque demande de location sera étudiée au cas par cas pour éviter toute dérive.

Départ de Yann Planté (21h55)

- 5 Un point est fait sur les embauches au service technique.
- 6 Evolis23 : Monsieur le Maire indique qu'il a pris rendez-vous avec Evolis23 car il a été étonné d'apprendre que les relèves des bacs communaux étaient devenues payantes. Monsieur Lardy indique que les votes ont été repoussés plusieurs fois et n'ont pas eu lieu.

Par ailleurs, Monsieur Devaud explique qu'Evolis23 ne paie plus l'enlèvement des déchets verts aux agriculteurs, alors que ceux-ci ont fait des investissements en matériel important. C'est une perte de revenus conséquente.

La séance est levée à 22h15

| | |
|---|---|
| <p>Le Maire,</p>  <p>Pierre DECOURSIER</p>  | <p>La Secrétaire de séance,</p>  <p>Myriam BROGNARA</p> |
|---|---|